

AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

OBJECTIF

Encourager l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail

Document Source

Feuille de route 2019 - Action 64 (liée à l'action B4 du PPA)

Secteur concerné

Mobilité - Transports (Mobilité active)

Public concerné

Ménages installés dans le périmètre de Toulouse Métropole (sous conditions de ressources)

Pilote(s) de l'action

toulouse
métropole

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Depuis le 1er janvier 2018, l'État peut fournir une aide à l'achat de Vélos à Assistance Électrique (VAE) sous conditions de ressources (0 € d'impôt sur le revenu) et d'attribution d'une aide par une collectivité locale (le montant des 2 aides cumulées ne pouvant excéder 20 % du coût du vélo dans la limite de 200 €).

Aujourd'hui sur la métropole, 30% des déplacements de moins de 1km se font en voiture. En complément des aides de l'État, Toulouse Métropole a décidé de contribuer à ce dispositif en accordant une aide de 200€ aux particuliers pour l'achat d'un VAE (sous conditions de ressources). Son aide vise les ménages les plus modestes afin d'accompagner l'évolution des pratiques de déplacement.

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- Durée prévisionnelle de l'action : 2019-2020
- Avril 2019 : Mise en ligne du dispositif sur Internet

Partenaires associés

- Etat
- ATMO Occitanie

MOYENS MIS EN OEUVRE

- 0,5 ETP



FINANCEMENT

Estimation du coût global

200k€

Partenaires financiers

Pas de demande de financement réalisée à ce jour

IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air Délai prévu pour la réalisation de ces objectifs escomptée

Les effets attendus de cette action n'ont pas été quantifiés.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de vélos acquis :

- 2019 : 420 vélos acquis, 390 dossiers retenus
- 2020 : 489 vélos acquis
 - Prime VAE : 467 vélos acquis, 515 dossiers déposés
 - Prime vélo mobilité durable (du 15/10 au 31/12/2020) : 22 vélos acquis, 45 dossiers déposés

**La prime à la mobilité durable est plus large en terme de vélos éligibles que la prime VAE qui ne concernait que les vélos électriques. Elle a permis l'acquisition de :*

- 74 % de VAE
- 13% de vélos classiques
- 9% de vélos cargo électriques
- 4% de vélos cargo classiques

Commentaire général sur l'action et son avancement

Action qui s'inscrit dans la continuité



Le dispositif a été mis en place par Toulouse Métropole. Néanmoins, il a été freiné par les critères d'attribution des aides (conditions de ressources / montant de la prime) comparé au coût d'un vélo à assistance électrique, qui laisse un reste à charge important pour les ménages modestes.

Toulouse Métropole propose depuis octobre 2020 un nouveau dispositif d'accompagnement à l'achat ou la location longue durée de vélos, triporteurs et vélo cargos pour inciter à la transition vers les mobilités douces à hauteur de 200 000€. Il vient remplacer le dispositif actuel d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique. Ces aides sont cumulables avec celles proposées par l'État et la Région.

<https://www.toulouse-metropole.fr/missions/developpement-durable/qualite-de-l-air/prime-velo>